



Crèche la Marelle
Route de Fribourg 5a
1726 Farvagny-le-Grand

Farvagny, le 13 décembre 2019

N/réf : FAS / clp

Politique communale scolaire et extrascolaire - Consultation sur le 2^e Rapport du 27 juin 2019

Votre prise de position du 2 octobre 2019 - Crèche la Marelle

Madame la Présidente,
Mesdames, Monsieur les Membres du comité,

Par la présente, nous nous référons à l'intitulé et nous vous remercions pour votre courrier auquel nous répondons comme suit :

Ad Éléments déterminants et évaluation.

Vous relevez que deux scénarios sur trois en lien avec l'extension future de l'école de Farvagny-le-Grand affectent directement le jardin actuel de la crèche. En particulier, vous relevez un problème d'ensoleillement ainsi qu'une diminution importante de l'espace extérieur actuel, ce qui compromettrait fortement l'utilisation dudit jardin. En revanche, vous mentionnez que le scénario 3 n'affecte aucunement les jardins de la crèche, raison pour laquelle vous vous positionnez en faveur de ce dernier.

Nous prenons note de votre position. Notre mandataire a pour l'heure étudié l'implantation de l'extension actuelle sous 3 angles (bâtiment indépendant, surélévation et bâtiment collé avec liaison directe). Toutefois, d'ici la réalisation des travaux concrets (horizon 2026), les limites de la parcelle actuelle pourraient être agrandies. Quoiqu'il en soit, c'est à ce moment-là que nous déciderons de l'implantation concrète de l'extension et nous vous confirmons que l'espace extérieur de la crèche sera considéré à sa juste valeur. Enfin, à ce jour, nous sommes d'avis que le scénario 3 semble être le plus adéquat de tout point de vue.

Ad École de Corpataux.

Vous préavisez favorablement le rapatriement du site de Grangeneuve à Corpataux mais mentionnez que plusieurs adaptations devront être réalisées. Par ailleurs, vous soulignez que vous aurez besoin de l'intégralité de l'espace qu'offre cette école de Corpataux.

Nous vous confirmons que les différentes adaptations nécessaires seront réalisées dans le cadre de la réaffectation de ce bâtiment. Ce dernier offre toutefois déjà une structure de base et des espaces en suffisance et récents. Nous vous contacterons en amont des travaux à effectuer et collaborerons sur ces questions. Enfin, nous prenons note que vous aurez besoin de tous les étages du bâtiment.

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Mesdames, Monsieur les Membres du comité, à l'assurance de nos respectueux sentiments.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La Secrétaire



Brigitte Cottet



Le Syndic



Jean-François Charrière